



LE

N°295

ROINVILLE INFOS

LE JOURNAL MUNICIPAL

SEPTEMBRE/OCTOBRE



L'AUTOMNE EST DE RETOUR !

INFORMATIONS PRATIQUES



SITE INTERNET DE LA MAIRIE
WWW.MAIRIE-ROINVILLE.FR

01 64 59 72 82
2 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
91410 ROINVILLE SOUS DOURDAN



VOTRE MAIRIE



HORAIRES D'OUVERTURES :

Du lundi au vendredi
8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Samedi
8h30 - 12h00



NOUS CONTACTER :

Courriel de l'école :
0910073k@ac-versailles.fr

Courriel des parents d'élèves :
pe2roinville@gmail.com



L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE :

Accueil administratif, communication & état civil
contact@mairie-roinville.fr

Service urbanisme
urbanisme@mairie-roinville.fr

Service culturel
bibliothèque@mairie-roinville.fr

LES PHARMACIES DE GARDE MONPHARMACIEN.IDF.FR



5 NOV | Ph de la gare
Dourdan

11 NOV | Lavandière
Etrechy

19 NOV | Tribunal
Etampes

3 DEC | Saint Martin
Etampes

07 57 54 20 61

DÉCHÈTERIE DOURDAN

Lundi : 9H - 12H45 et 14H - 17H45 Samedi : 9H - 12H45 et 14H - 17H45
Mercredi : 9H - 12H45 et 14H - 17H45 Dimanche : 9H - 12H45
Vendredi : 14H - 17H45

CHÈRES ROINVILLOISES, CHERS ROINVILLOIS,

J'espère que tout se passe pour le mieux de votre côté, après une rentrée de septembre toujours aussi prenante.

En ce début d'automne, je souhaitais vous parler de culture et de patrimoine. Des thèmes qui avaient disparu de notre action collective depuis quelques années. Des thèmes pourtant essentiels aujourd'hui pour renforcer notre connaissance, notre vivre-ensemble, notre tolérance. À travers la culture et le patrimoine, nous retrouvons souvent notre histoire – personnelle, communale, nationale –, nous (re)découvrons notre territoire, nous explorons de nouveaux horizons. En somme, nous nous cultivons tels un fleuriste qui arrose ses fleurs. Or, en ces temps troublés d'émeutes collectives, de dislocation de notre corps social, de sécession d'une partie de notre jeunesse, la culture reste le meilleur remède. Nous en sommes intimement convaincus.

Ce remède, nous souhaitons renforcer, muscler, pérenniser sa diffusion au niveau communal.

À travers la mise en valeur et l'embellissement de notre patrimoine d'abord. Je parle ici bien sûr de la rénovation de notre église Saint-Denis (clocher, éclairage, intérieur à terme), de la modernisation de notre cimetière communal (mise en conformité, embellissement, élargissement peut-être), et de notre petit patrimoine communal (lavoir de Mesnil-Grand, horloge de la mairie). Notre église est et demeurera ce joyau majestueux de la couronne municipale. Notre cimetière est et demeurera notre mémoire personnelle et collective. Ignorer ces évidences nous condamne à ne pas honorer nos ancêtres, notre passé, nos souvenirs. Agir avec constance et humilité sur ces sujets est donc essentiel.

À travers l'organisation d'événements culturels de qualité ensuite. Je fais ici référence à l'action quotidienne de notre bibliothèque Marie CLAVEAU. Nous voulons l'amplifier avec de nouvelles animations en son sein, des collections de livres élargies, des publics toujours plus divers et nombreux. Je tiens ici à saluer le travail de qualité de notre nouvelle bibliothécaire. Je fais également allusion au cinéma en plein air de cet été, aux journées du patrimoine de la rentrée, à l'exposition de peinture et d'arts de cet automne, à notre parrainage du festival de cinéma international pour les maladies rares, au futur concert de musique classique du 11 novembre dans l'église Saint-Denis, aux nouveaux cours de chant pour nos écoliers. L'ensemble de ces moments, tous plus réjouissants les uns que les autres, dessine progressivement une programmation culturelle communale. C'était notre objectif. Nous sommes en passe d'y parvenir.

Nous espérons que vous percevez cette nouvelle vivacité culturelle et patrimoniale dans notre village. Qu'elle vous intéresse et qu'elle vous enthousiasme. Elle constitue l'une des facettes méconnues de notre action. Profitez-en donc ! Sélectionnez-le ou les événements qui vous intriguent le plus. Vous verrez, vous ne serez jamais déçu.

En vous souhaitant une excellente continuation et en demeurant à votre disposition pour toute aide ou toute information,

Respectueusement vôtre,

Guillaume BELLINELLI

06 34 45 00 71



Rencontrez votre maire le samedi de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous et sur rendez-vous dans la semaine.



Suivez l'actualité de votre maire et de la commune
facebook.com/guillaume.bellinelli.39

Les procès-verbaux et les comptes-rendus complets de chaque conseil municipal seront à retrouver sur le site Internet de la commune en cours de refonte. Il en va de même concernant les conseils communautaires dont les procès-verbaux sont présents sur le site internet de la CCDH.

Conseil municipal du 6 juillet 2023

Numéro	Délibération	Vote
1	Rétrocession de voirie – Clos du Marais	15 voix pour
2	Cession partielle du chemin rural n°44	Reporté
3	Participation communale aux cartes de transports scolaires pour l'année scolaire 2023-2024	15 voix pour
4	Recueil des tarifs 2023	15 voix pour
5	Horaires d'ouverture au public de la mairie	15 voix pour
6	Création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2nde classe	15 voix pour
7	Création d'un poste d'animateur territorial à 28h	15 voix pour
8	Création d'un poste de saisonnier	15 voix pour
9	Mise à jour du tableau des effectifs	15 voix pour
10	Remplacement d'un membre au conseil d'administration de la Caisse des écoles	15 voix pour
11	Adhésion à l'union régionale des collectivités forestières d'Île-de-France	15 voix pour

Nouvelle Information

Le site Internet de la mairie étant en cours de modernisation, les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles à la mairie ou par courriel dans l'intermède.



Rendez-vous
sur [iadfrance.fr](https://www.iadfrance.fr)



Louise **LEROY**

06 47 71 92 55

louise.leroy@iadfrance.fr

iad France

Votre conseillère* immobilier sur Roinville et ses alentours

*El LEROY, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de Evry sous le numéro 522243385, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS.

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Pour être
**ALERTÉ
INFORMÉ
PRÉVENU**

Les événements locaux,
l'actualité et les alertes de la
Commune sont toujours
dans votre poche, où que
vous soyez, quand vous le
souhaitez.



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, renseignez-vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

VIE ÉCONOMIQUE

Les suites du projet Aldi

Le projet de rénovation de la place du Vieux Théâtre avance. Lentement. En effet, cet été, l'enseigne ALDI a envoyé un avant-projet de nouveau magasin de 999 mètres carré couplé à un nouveau bâtiment commercial de 300 mètres carré, en lieu et place de l'actuelle boulangerie, aux architectes des bâtiments de France (ABF) pour avis. Le projet vise la création de deux nouveaux bâtiments cubiques qui n'ont pas reçu l'aval des ABF. Ceux-ci y ont vu des entorses à l'harmonie de la zone proche de l'église Saint-Denis et ont assorti leur avis de prescriptions relativement lourdes entraînant une hausse des coûts insoutenables pour le magasin ALDI. Une nouvelle réunion de concertation doit avoir lieu cet automne entre les représentants d'ALDI, de la municipalité et des ABF afin de trouver le meilleur compromis. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet charnière pour notre dynamisme local.

UN NOUVEAU FOODTRUCK À ROINVILLE



À la suite de discussions avec la mairie depuis le mois d'avril et d'un partenariat scellé avec la mairie cet été, la place du Vieux Théâtre sera désormais garnie d'un nouveau commerçant : le food truck ou camion à pizza « Les délices de Tony ». Tony vous vendra donc ses délicieuses pizzas napolitaines et magnifiques

desserts italiens, sur la place d'Aldi, tous les mercredis de 17h30 à 21h30 et samedis de 11h30 à 14h puis de 17h30 à 21h30. Courez-y pour goûter ce nouveau service de qualité pour notre village !

Jocelyne PINTO
conseillère municipale



LE MARCHÉ DU 24 SEPTEMBRE

Deux ans après son lancement, le marché de produits locaux et de bouches de notre commune du dernier dimanche du mois et de la place du vieux théâtre (place d'Aldi) est toujours aussi vivant ! Désormais composé d'un boulanger et du vendeur de produits locaux et bios – le Haricot Magique –, d'un nouveau fromager, d'une vendeuse de miel et de pains d'épices ainsi que d'autres exposants de produits de beauté, de vendeurs à domicile indépendants, il permet également d'organiser des événements de qualité qui ont lieu le même jour comme la vente des citrouilles des amis de la Caisse des Écoles le 24 septembre dernier. Un grand

merci à Yannick et Sabrina ROLLAND de s'être rendus disponibles pour mener à bien cette belle action ! Le marché sera de retour le 29 octobre prochain avec – nous l'espérons fortement – le retour de notre poissonnier préféré et de nouveaux exposants en lien avec la viande et la charcuterie. N'hésitez donc pas à venir faire vos courses pour acheter des produits locaux et de bouche !

Natalie LAPINA
conseillère déléguée
aux fêtes



VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

LES NOUVEAUX TARIFS PÉRISCOLAIRES ET DE TRANSPORT SCOLAIRE

Cantine scolaire

Repas enfant	Premier enfant	3.95 euros
	Deuxième enfant	3.85 euros
	Troisième enfant	3.55 euros
Repas non-inscrit		5.55 euros
Tarif d'encadrement du repas pour les PAI		1.00 euros
Repas adulte		5.55 euros

Garderie

	Matin une fois par semaine	2.10 euros
	Soir une fois par semaine	4.10 euros
Premier enfant	Matin	Forfait 3,45 € par semaine
	Soir	Forfait 8,20 € par semaine
Deuxième enfant	Matin	Forfait 3,15 € par semaine
	Soir	Forfait 7,20 € par semaine
	Pénalité de garde après 19h	10 € par enfant

Etude et ramassage scolaire

Premier enfant		Forfait 10,25 € par semaine
Deuxième enfant		Forfait 8,20 € par semaine
Troisième enfant		Forfait 6,20 € par semaine
Ramassage scolaire		24 € sur l'année 2023/2024

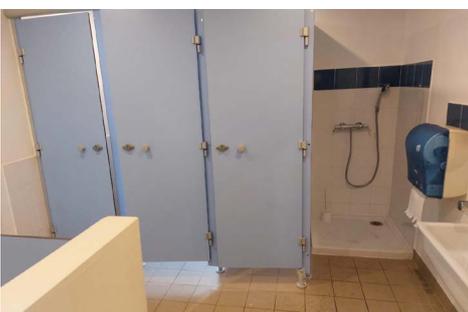
RENTRÉE SCOLAIRE DU 4 SEPTEMBRE ET LES TRAVAUX ESTIVAUX AU SEIN DE L'ÉCOLE



La rentrée scolaire s'est déroulée dans la bonne humeur le 4 septembre dernier en compagnie de nos écoliers, de l'équipe enseignante, des agents périscolaires, des conseillers municipaux et de M. le maire. Lors de l'été 2023, l'école Josquin-des-Prés a fait peau neuve ! Tout d'abord, celle-ci a accueilli deux nouvelles professeures en remplacement de Mme MOINEREAU et de M. MOREIRA présents en 2022-2023. Ensuite, les deux classes de maternelle ont été intervertis de même que l'ancienne garderie et l'ancienne classe de Mme SOUM. La garderie en a profitée pour se refaire une santé avec de la nouvelle peinture et de nouveaux meubles. Enfin, les travaux des sanitaires des garçons ont démarré au mois de juillet. Projet d'investissement demandé par les parents d'élèves depuis

2014 et porté par la municipalité depuis l'hiver 2022, celui-ci est subventionné à hauteur de 50% par l'État. Il vise une mise en conformité avec les normes des établissements recevant du public du type d'une école élémentaire (1 toilette pour les personnes à mobilité réduite) ainsi qu'une augmentation du nombre de toilettes pour adulte (2 dont celui pour les professeurs) et pour enfants (2 + 4 pissotières). Selon le plan du prestataire sélectionné, le projet initial visait une augmentation du nombre de toilettes plus importante ainsi qu'un agencement des 22 mètres carré de sanitaires plus harmonieux. Toutefois, à la suite de défaillances multiples dudit prestataire cet été, le projet a dû faire l'objet d'une reconfiguration respectant réellement, finalement et concrètement les objectifs initiaux, sous l'égide de la

municipalité. Le chantier a donc pris du retard et a été partiellement livré dans sa version quasi-définitive dans la seconde moitié du mois de septembre. Deux derniers ajustements importants sont demandés de concert au prestataire par la mairie, la direction de l'école et les parents d'élèves : 1) la mise aux normes des portes des sanitaires installées pendant le chantier ; 2) le déplacement du ballon d'eau chaude à l'intérieur des sanitaires. En concertation avec l'ensemble des parties prenantes et avec l'aide précieuse de certains parents d'élèves experts en bâtiment, la municipalité continue d'avancer sur ce chantier avec le prestataire pour le finaliser le plus rapidement possible.



11

Novembre 2023

20h30

**BRAHMS
CHOPIN**

TAHER JALILY, PIANO

**L'église Saint-Denis
1 Place Saint-Denis 91410 Roinville**

Recital



Réservation ; 01 64 59 63 11 Participation aux frais



URBANISME

INFORMATION D'URBANISME

Chaque modification ou construction extérieure sur votre terrain doit faire l'objet d'un dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme auprès des services de la mairie. Il peut s'agir d'une **déclaration préalable** (construction, travaux, installation et aménagements non soumis à permis de construire tels que des projets de clôture, fenêtre, velux, brise-soleil, panneaux photovoltaïques, toiture, abri de jardin, etc.). Vous devez, auquel cas, déposer le formulaire CERFA n°13404*11 auprès de la mairie. Il peut aussi s'agir d'une demande de **permis de construire** pour une maison individuelle et/ou ses annexes, ou réaliser des travaux de démolition pour reconstruction (formulaire CERFA n°13406*12), voire une demande de permis de construire (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes qui permet de réaliser une construction ou d'effectuer des travaux sur une construction existante – formulaire CERFA 13409*12). L'ensemble de ces formulaires se trouvent sur l'Internet ou peuvent être demandés à la mairie. Dès que vous avez un projet mûri, n'hésitez pas à solliciter la mairie pour une réunion préalable qui permettra de cadrer votre future demande d'autorisation.

Vous devez ensuite déposer le formulaire en trois exemplaires auprès de la mairie. Les délais sont les suivants : **Déclaration préalable de travaux** : Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date de dépôt de la déclaration **complète** en mairie. Dans le cas où votre déclaration est **incomplète**, la mairie dispose d'un délai d'un mois à partir de la date de réception ou du dépôt de votre déclaration à la mairie pour

vous adresser une lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique pour vous demander les pièces manquantes. Vous avez alors 3 mois à compter de sa réception pour envoyer les pièces demandées. Si vous ne les fournissez pas, votre déclaration préalable sera considérée comme rejetée. Le délai d'instruction démarre quand votre dossier est complet.

Dans le cas où votre parcelle/terrain se situe dans une zone placée sous le contrôle des architectes des bâtiments de France (ABF) telles que la zone autour de l'Église Saint-Denis et celle autour du Châteaupers dans notre village, le délai à disposition des ABF pour donner leur accord est d'un mois. Les ABF peuvent donner un accord, un accord avec prescriptions afin que le projet ne porte pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords ou un refus. À réception de l'avis des ABF, la mairie dispose d'un délai de 7 jours, à compter de la réception de la décision de l'ABF, pour saisir le préfet de région en vue d'une contestation.

Permis de construire : Pour une maison individuelle, le délai d'instruction est de 2 mois à partir de la date de dépôt du dossier **complet** en mairie. Pour les autres projets, le délai est de 3 mois. Dans le cas où votre dossier est **incomplet**, la mairie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception ou du dépôt de votre demande de permis à la mairie pour vous adresser par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique une demande de pièces manquantes. Vous avez dès lors 3 mois pour envoyer les pièces demandées. Si vous ne les fournissez pas, votre demande de

permis sera considérée comme rejetée. Le délai d'instruction démarre enfin quand votre dossier est complet.

Dans le cas où votre parcelle/terrain se situe dans une zone placée sous le contrôle des architectes des bâtiments de France (ABF) telle que la zone autour de l'Église Saint-Denis ou celle autour du Châteaupers dans notre village, le délai à disposition des ABF pour donner leur accord est de deux mois. Les ABF peuvent donner un accord, un accord avec prescriptions afin que le projet ne porte pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords ou un refus. À réception de l'avis des ABF, la mairie dispose d'un délai de 7 jours, à compter de la réception de la décision de l'ABF, pour saisir le préfet de région en vue d'une contestation.

À la fin du délai d'instruction de votre dossier, la mairie signe la décision qui vous est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Plusieurs réponses existent :
1) La règle veut que quand votre demande de travaux est acceptée, vous ne recevez pas de réponse. Le silence de la mairie vaut décision d'acceptation ou de non-opposition à vos travaux. Vous pouvez dès lors démarrer vos travaux ! Si vous le souhaitez et sur votre demande, la mairie doit vous délivrer un certificat de non-opposition pour faire valoir vos droits ;
2) La mairie peut avoir des réserves sur vos travaux et ainsi prendre un arrêté avec des règles spécifiques à respecter. Vous devez alors exécuter les travaux en suivant ces règles imposées. Les motifs de la décision et les voies et délais de recours sont toujours précisés

dans l'arrêté ; 3) La mairie peut refuser votre projet par un arrêté d'opposition. Les motifs de la décision et les voies et délais de recours sont toujours précisés dans l'arrêté. Lorsque vous avez reçu la validation de la mairie, vous devez alors afficher le permis de construire ou la déclaration préalable de travaux

sur votre terrain. Cet affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur. Durant deux mois à partir du 1er jour d'affichage sur le terrain, vos voisins ou tous justiciables peuvent contester l'autorisation accordée via un recours gracieux auprès de la mairie.

Enfin, lorsque vos travaux sont terminés, n'oubliez pas d'envoyer à la mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT), soit le formulaire CERFA 13408*09. À réception, la mairie prendra contact avec vous pour une visite de conformité.

Les déclarations préalables déposées en 2023

Date de dépôt	Date de l'affichage	Adresse	Nature des travaux	Date de l'arrêté	Avis
12/04/2023	12/04/2023	3 rue de la Courre aux Lièvres	Clôture	25/04/2023	Favorable
13/04/2023	13/04/2023	9 T allée du 6 juin 1944	Fenêtre de toit opaques	28/04/2023	Favorable
14/04/2023	14/04/2023	2 Bis chemin des roues	Cabane de jardin	-	Défavorable
16/04/2023	17/04/2023	31 allée du 6 juin 1944	Brise-soleil	20/04/2023	Favorable
09/05/2023	10/05/2023	9 chemin des Sources	Clôture	08/06/2023	Favorable
01/06/2023	01/06/2023	2 route de la Vallée	Clôture	29/06/2023	Favorable
30/05/2023	19/06/2023	5 chemin de la Garenne	Toiture	26/06/2023	Favorable
12/06/2023	19/06/2023	4 rue des Champarts	Panneaux photovoltaïques	10/07/2023	Favorable
19/06/2023	19/06/2023	2 chemin des Coudrats	Générateur photovoltaïque	10/07/2023	Favorable
19/06/2023	20/06/2023	3 Ter rue des Vignes	Abri de jardin	17/07/2023	Favorable
03/07/2023	10/07/2023	13 Bis allée du 6 juin 1944	Velux & Porte-fenêtre	En cours	-
05/07/2023	10/07/2023	10 rue de la cavée Saint-Martin	Brise-soleil	03/08/2023	Favorable
08/07/2023	11/07/2023	10 chemin de la Beslière	Abri de jardin	17/07/2023	Favorable
20/07/2023	25/07/2023	17 rue des Vignes	Toiture & cheminées	-	Favorable
28/07/2023	29/07/2023	1 chemin des Murgers	Châssis de toit	04/09/2023	Favorable
28/07/2023	29/07/2023	7 rue de la Courre aux Lièvres	Panneaux photovoltaïques	04/09/2023	Favorable
23/08/2023	07/09/2023	7 Q route de la Vallée	Panneaux photovoltaïques	-	Abandon

Les permis de construire déposés en 2023

Date de dépôt	Date de l'affichage	Adresse	Nature des travaux	Date de l'arrêté	Avis
13/01/2023	-	12 rue des Vignes	Maison individuelle	12/04/2023	Favorable
14/01/2023	-	25 rue du Général De Gaulle	Maison individuelle	-	Abandon
25/04/2023	-	25 rue du Général De Gaulle	Maison individuelle	28/04/2023	Favorable
09/05/2023	-	25 rue du Général De Gaulle	Maison individuelle	03/08/2023	Favorable
01/06/2023	01/06/2023	2 route de la Vallée	Abri de piscine	-	Favorable

TRAVAUX, TÉLÉCOMMUNICATIONS, VOIRIE & ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Le problème de la mare de Marchais

La mare de Marchais s'assèche et il s'agit d'un problème central pour le hameau de Marchais et pour notre village. Problème remonté lors de la campagne électorale de 2020, la mare – qui n'est autre qu'un bassin de rétention d'eaux pluviales de la partie des habitations la plus ancienne du hameau de Marchais se situant avant le chemin des Murgers – n'est plus alimentée en quantité suffisante depuis le chantier de création du dos d'âne présent à l'intersection entre la rue de la Butte aux Loups et la rue de la Courre aux Lièvres, chantier effectué lors de la précédente mandature. Après l'apport de plusieurs citernes d'eau lors de la sécheresse de l'été 2022 et le nouvel été difficile de 2023, la municipalité travaille depuis un an à une solution pérenne pour alimenter la mare. Une première étape a été franchie en avril dernier avec le nettoyage des cinq canalisations de la mare qui étaient sales. Une seconde étape se prépare désormais avec de futurs travaux de réfection du dos d'âne et le retour à un système de drainage efficace des eaux pluviales pour alimenter la mare. La solution technique attendue a été proposée à la municipalité en août dernier pour un coût d'environ 32 000 €. La municipalité s'est dès lors rapprochée en septembre du syndicat gérant nos eaux pluviales (le syndicat de l'Orge ou SYORP) pour travailler ensemble sur cette solution et partager le coût.

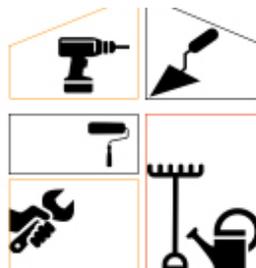
**Lise DUHAY adjointe
au développement
durable**

**RÉFECTION DU TROTTOIR DU BOUT DE LA RUE DE LA COURRE AUX LIÈVRES PAR ENEDIS**

Lors de l'installation de l'antenne 4G du hameau de Marchais à l'hiver 2022-2023, des travaux menés par l'entreprise ENEDIS et ses sous-traitants ont jonché une bonne partie de l'axe Marchais-Les Granges-le-Roi pendant des mois. Installation de coffret électrique, tranchées et mise en place de gaines, erreur de parcelles concernées, retards dans les travaux... Ce chantier n'a malheureusement pas brillé par son professionnalisme et son efficacité. Parmi les erreurs commises, le bout de la rue de la Courre aux Lièvres, en particulier son trottoir et plusieurs de ses bateaux donnant accès aux propriétés

privées, a été significativement endommagé. Après le signalement des riverains concernés, la municipalité a entrepris des discussions avec ENEDIS afin d'imposer la réfection du trottoir et des bateaux au frais de l'entreprise, ce qui fût chose faite au tout début du mois de juillet. La mairie souhaitait vivement remercier Mme HOUDOIRE et M. GODIER pour leur signalement et leur disponibilité pour résoudre cette situation.

**Jean-Yves SANCHEZ
Adjoint aux travaux**



FG-Entreprise

Réalisation de travaux &
aménagement du bâtiment
Service à la personne

Fabrice GUILLON

06.10.93.84.63

fg-entreprise@laposte.net

PROJET D'INVESTISSEMENT DANS LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Engagement de campagne de 2020 et investissement majeur pour notre village, le projet de modernisation de l'intégralité de notre éclairage public entre dans sa dernière phase. Après la subvention non-reçue de 2021, la double demande de subvention victorieuse à l'État notifiée à l'été 2022 et à la région Île-de-France notifiée à l'automne 2022, la préparation et le lancement du marché public au premier semestre 2023, la réunion de présentation du projet en septembre 2023 et la réception des mémoires techniques des entreprises intéressées en octobre 2023, la municipalité va désormais étudier les

différentes offres afin de retenir la meilleure. L'objectif est de démarrer ensuite les travaux à l'hiver 2023-2024. Pour rappel, ce projet à plus de 110 000 € constitue un investissement colossal pour notre commune. Il sera financé sur fonds propres, sans emprunt. Il cherche à réduire drastiquement nos consommations énergétiques et notre empreinte carbone (baisse de 50% de la consommation à terme) grâce à l'installation d'ampoules LED et d'horloges astronomiques (les lumières s'éteindront quand le soleil se lève et réciproquement) dans l'ensemble de nos candélabres tout en modernisant

et embellissant nos équipements avec l'uniformisation de nos candélabres (en s'inspirant de ceux dit « Beau regard » de la rue du Général De Gaulle).

Lise DUHAY adjointe au développement durable



INSTALLATION DE BANCS ET DE TABLES DE PIQUE-NIQUE DANS LA COMMUNE



Début 2023, la municipalité a décidé de lancer un grand plan pour améliorer et embellir nos espaces publics communaux dits verts ! La première phase de cet ambitieux projet a été l'installation de bancs et de poubelles dans nos espaces emblématiques que sont le plateau sportif de la grange de malassis (2 nouvelles tables de pique-nique, une nouvelle poubelle), le parc public qui jouxte l'école Josquindes-Prés (2 tables de pique-nique, 3 nouveaux bancs à côté de la balançoire

dans le cœur du village et la cour de récréation de l'école (2 nouveaux bancs). Ces équipements extérieurs ont été scellés au sol pour éviter tous vols. L'objectif de ces installations est de pouvoir profiter de notre merveilleux cadre à la belle saison en famille ou entre amis. La seconde phase ce plan sera lancée dans les prochains mois. Elle a pour objectif de peupler notre village et, en particulier, nos chemins et sentes communaux de bancs et de poubelles. Une réflexion est en cours



pour identifier les endroits les plus propices et utiles. Si vous avez des idées et des propositions en la matière, n'hésitez pas à les soumettre à la mairie par courriel (contact@mairie-roinville.fr) ou par courrier afin que nous puissions les intégrer.

Jonathan BENOUDNINE adjoint au patrimoine

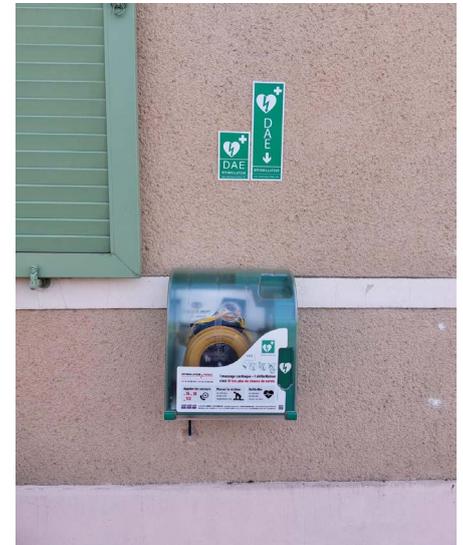


DES NOUVEAUX DÉFIBRILLATEURS DANS LA COMMUNE

Après les signalements de certains administrés (la municipalité tient à ce titre à remercier chaleureusement M. Michel HERSANT, ancien adjoint aux travaux de la dernière mandature) et l'étude de conformité de nos bâtiments publics en matière d'équipement en défibrillateurs, la municipalité a acheté et fait installer plusieurs défibrillateurs (un sur le parvis de la mairie, un à la grange de Malassis), pour un coût d'environ 5 000 €. Les agents de la commune ont été formés à leur utilisation cet été.

Ce programme de mise en conformité se poursuivra prochainement avec la mise en place d'un autre défibrillateur dans le groupe scolaire (une étude de l'emplacement exact est en cours) ainsi qu'au niveau des terrains de tennis et du terrain de basketball.

Jean-Yves SANCHEZ
Adjoint aux travaux



DÉVELOPPEMENT DURABLE & TRANSPORTS

COHABITATION ENTRE CHASSEURS ET PROMENEURS À ROINVILLE

Afin d'améliorer et de faciliter la cohabitation entre les chasseurs, promeneurs et randonneurs, la municipalité souhaitait vous offrir, à l'échelle de notre commune, quelques informations et règles de bon sens à suivre. En effet, pour les promeneurs, il peut parfois apparaître effrayant de se balader pendant les périodes de chasse, les tirs pouvant raisonnés de manière forte en raison du relief et favoriser un sentiment de proximité non-systématiquement justifié et rationnel. Pour les chasseurs parallèlement, il est parfois difficile de devoir rappeler à certains promeneurs que l'on ne peut marcher sur et traverser que les parcelles publiques et que la courtoisie est un préalable à tout. Vous trouverez donc un récapitulatif des périodes de chasse ainsi que quelques règles que les promeneurs doivent connaître pour profiter sereinement de nos chemins et sentes communaux magnifiques. Il est à noter que les chasseurs de la société de chasse de Roinville, quant



CHARTRE DU PROMENEUR EN FORÊT



Respectons la faune et la flore sauvages



Emportons tous nos déchets



Soyons discrets, préservons le calme du site



Partageons la forêt avec les autres usagers



Suivons le tracé des chemins et des sentiers



Respectons le travail des forestiers et laissons la forêt se régénérer



N'allumons pas de feu



Découvrons la forêt à pied ou à vélo



Tenons les chiens en laisse



Ne stationnons pas devant les barrières, cela gêne l'accès des secours



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI VIEILLE NATURE 91 !
Faites-nous part de vos observations si vous rencontrez un problème lors de votre balade sur ce massif.
Merci pour votre aide.






DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

CONTACT

Conseil départemental de l'Essonne
Direction de l'environnement
Conservatoire des Espaces naturels sensibles
Boulevard de France - Evry-Courcouronnes - 91012 Evry cedex
espaces-naturels-sensibles@cd-essonne.fr





à eux, se voient rappeler à chaque chasse les règles de sécurité et leurs devoirs par le président de notre société locale, M. Jacky MARTIN. S'agissant des chasses privées dans la commune, elles suivent des règles équivalentes mais s'inscrivent dans une organisation et calendrier qui leur sont propres et potentiellement différents de celui de la société de chasse roinvilloise. Sur ces dernières chasses privées, la mairie ne dispose malheureusement pas d'informations à communiquer aux administrés : D'après l'arrêté préfectoral n°2023-DDT-SE, les horaires quotidiens, pendant lesquels la chasse est autorisée, sont limités comme suit : 1) du 17 septembre 2023 au 31 octobre 2023, de 9h à 18h ; 2) du 1er novembre 2023 au 15 janvier 2024, de 9h à 17h ; 3) du 16 janvier au 29 février 2024, de 9h à 18h . Ces limitations d'horaires ne s'appliquent qu'aux modes de chasse suivants : la chasse à l'affût ou à l'approche du grand gibier soumis à plan de chasse ; la chasse à tir, à l'affût

ou à l'approche du renard et du sanglier ; la chasse à courre ; la chasse à poste fixe du corbeau freux, de la corneille noire, de la pie bavarde, de l'étourneau sansonnet, du geai des chênes et des pigeons ; la chasse du renard, du blaireau, de la belette, du putois, de la martre, du ragondin, du rat musqué, du vison d'Amérique et de la fouine. Ces chasses sont autorisées « de jour », soit le temps qui commence une heure avant l'heure légale de lever du soleil au chef-lieu du département et finit une heure après l'heure légale de son coucher. La chasse au gibier d'eau n'est autorisée qu'à une distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau 2 heures avant le lever du soleil et 2 heures après le coucher du soleil. Certaines dérogations aux horaires évoquées précédemment s'appliquent régulièrement d'année en année concernant certaines espèces de gibier : le chevreuil peut être chassé du 1er juin 2023 au 29 février 2024 ; le daim du 1er juin 2023 au 29 février 2024 ; le cerf du

1er septembre 2023 au 29 février 2024 ; le sanglier du 1er septembre 2023 au 29 février 2024 ; le lièvre du 17 septembre 2023 au 26 novembre 2023 ; la perdrix grise du 17 septembre au 26 novembre 2023 ; la perdrix rouge du 17 septembre 2023 au 31 janvier 2024 (et du 17 septembre 2023 au 29 février 2024 pour les chasses commerciales dûment déclarées en préfecture) ; le faisan du 17 septembre 2023 au 29 février 2024. Il existe des mesures spécifiques à la chasse du grand gibier (voir article L. 424-15 du code de l'environnement) qui doivent être appliquées par l'ensemble des participants à ce type de chasse (exemple : port obligatoire du gilet fluorescent, pose de panneaux de signalisation temporaire, etc.) Pour rappel, en période d'ouverture de la chasse, le tir à balle est interdit sur les territoires inférieurs à 5 ha d'un seul tenant.

Hugo BARILLER
à la commission
développement durable



Société de chasse de Roinville

**Vous aimez la nature, vous êtes sportif(ve),
Pourquoi ne pas vous joindre à nous lors des battues de Grand Gibier ?
En tant que rabatteur, vous serez encadré par des spécialistes,
qui vous feront découvrir la forêt Roinvilloise et ses hôtes.**

**Les battues ont lieu le samedi matin de 9h à 14h aux dates suivantes :
7 et 28 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier, 3 et 17 février.**



**Si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact avec Jacky Martin, 06 16 47 02 37.
Convivialité et repas de fin de chasse assurés.**

« SAUVONS LES CRAPAUDS COMMUNS DE ROINVILLE EN PÉRIODE DE REPRODUCTION »

L'inauguration du chantier « CRAPAUDUC » aura lieu sur la route nommée chemin de Malassis le samedi 3 février 2024, à 9h. Si vous souhaitez venir sur ce chantier et y participer, n'hésitez pas à contacter Michel PRUDO, représentant de l'association « Connaître et protéger la nature Val-de-Seine » au 06 74 30 52 57. M. PRUDO travaille étroitement avec

l'équipe municipale de la commune. Si possible, n'hésitez pas à apporter une pioche, une pelle, un marteau ainsi qu'un gilet jaune. Merci beaucoup pour votre compréhension et dans l'attente de vous voir nombreux le 3 février prochain, Michel PRUDO.



SÉCURITÉ

LES HORAIRES DE BRUIT ET L'INTERDICTION DE FAIRE DU FEU



Pour votre bonne information, un arrêté municipal précise les règles d'utilisation des tronçonneuses, tondeuses à gazon, motoculteurs, débroussailluses, engins de chantier et matériel de bricolage à moteur. L'utilisation de ces différents engins est autorisée du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ainsi que le dimanche de 9h à 12h. Elle est rigoureusement interdite le dimanche après-midi et les jours fériés. Également, les feux sont interdits dans les jardins.

Hugo BARILLER
à la commission
développement durable



PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE LA GENDARMERIE DE DOURDAN LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

À la demande de M. le maire, la gendarmerie de Dourdan est venue présenter son activité lors du dernier conseil municipal du 6 juillet 2023. Cette activité s'articule en 5 grands thèmes : la sécurité routière, l'intervention, la délinquance, la prévention et la présence. La major de la gendarmerie est revenu en préambule sur les 950 crimes et délits répertoriés à Dourdan en 2022, soit une moyenne de 1500 interventions par an (dont 440 atteintes aux biens). Pour notre village, 75 à 80 interventions sont répertoriées en moyenne chaque année. Entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2022, 85 infractions à la sécurité routière ont été identifiées (dont 5 pour stupéfiants et alcool et 1 accident corporel avec 1 blessé). 213 heures de sécurité routière ont été effectuées à Roinville, soit une hausse de près de 30% sur la période précédente à la suite d'une demande renouvelée de la municipalité élue en juin 2020. 164 interventions ont eu lieu sur notre territoire (dont 8 pour différends ou violences intrafamiliales, 13 pour des accidents de circulation routière, 15 pour tapages et 2 pour divagations). En matière de délinquance, le nombre total d'atteintes

aux biens s'élève à 30 sur la période (dont 9 cambriolages, 11 vols liés aux véhicules, un dépôt sauvage à la suite d'une plainte déposée par M. le maire). 6 heures ont été consacrées pour des actions de préventions. La gendarmerie a remercié la municipalité d'avoir accepté que leur hélicoptère puisse atterrir sur le stade de football de la commune. En matière de prévention routière, la brigade a signalé la vétusté et la faiblesse de leur équipement – ils ne possèdent qu'un seul radar d'ancienne génération. Elle est ensuite revenue sur l'aide fournie dans la lutte municipale contre les dépôts sauvages (via le conseil d'utiliser des pièges photos sur la voie publique et la fourniture des procès-verbaux pour verbalisation) ainsi que sur l'utilité du protocole voisins vigilants (voir article infra). Enfin, le major a insisté sur l'utilité pour M. le maire, les élus du conseil municipal, les fonctionnaires des ministères de l'Intérieur et de l'Éducation Nationale de se signaler à la gendarmerie pour être présent sur le fichier des professions à risque

APPEL AUX VOLONTAIRES NON-ÉLUS POUR PARTICIPER AU DISPOSITIF DE VOISINS VIGILANTS

Lors de la précédente mandature, un dispositif de voisins vigilants avait été conjointement mis en place par la mairie et la gendarmerie dans notre village. Celui-ci visait à créer un réseau d'administrés non-élus dans l'ensemble de la commune, permettant de quadriller l'ensemble des hameaux et lotissements, et ayant une double mission : diffuser aux riverains et voisins les informations en lien avec la sécurité et la gendarmerie et faire remonter les informations vues sur place à la gendarmerie et à la mairie. Dans le cadre de notre action commune

en matière de sécurité et notamment de lutte contre les dépôts sauvages, les incivilités et la vitesse routière, la municipalité a décidé de faire un nouvel appel aux volontaires qui souhaitent s'inscrire comme référent voisin vigilant de leur lotissement ou de leur hameau. Deux personnes se sont signalées à la mairie cet été pour les hameaux de Beauvais et de La Bruyère. Il nous faudrait encore 7 volontaires pour couvrir les zones restantes (Plateau, Marchais, Beaurepaire, Malassis, Rue du Petit Château, Rue du Général De Gaulle, Mesnil-Grand) et relancer ce

dispositif utile. N'hésitez donc pas à vous signaler auprès de la mairie si vous décidez de vous impliquer. Si un nombre pertinent de personnes s'engagent dans cette démarche et qu'une couverture géographique convenable de notre village est atteinte, la municipalité organisera une réunion publique en lien avec la gendarmerie dans les prochains mois. Nous vous remercions par avance pour votre aide.

Jean-Yves SANCHEZ
Adjoint à la sécurité



POSE DE NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION DANS LA COMMUNE

La lutte contre la vitesse des automobilistes et la mise en conformité de notre parc de panneaux de signalétiques s'est poursuivie à bâton rompu cet été. Trois zones ont été couvertes, à la suite de différents échanges avec les riverains en 2021-2022 : 1) le chemin de Malassis avec la mise en valeur du virage à côté de nos terrains de tennis ; 2) le chemin des Bergers et le chemin des Chênes Chambeaux avec une reconfiguration de la signalétique qui respecte les normes en vigueur et qui a pour objectif d'éviter l'intrusion de véhicules de transport par les mauvaises entrées et de sécuriser la circulation pour les riverains des Bergers, des Coudrats et des Chênes Chambeaux. Ces nouveaux panneaux font suite à une réunion publique de 2022 ; 3) la route des Loges avec l'installation de deux nouveaux panneaux signalant le pont de la SNCF aux camions et véhicules de transport à Saint-Cyr-sous-Dourdan et à l'entrée du hameau de Beauvais. En effet, de

multiples camions empruntant à tort cette route depuis de nombreuses années se retrouvent bloqués au niveau du pont et contraints de faire un demi-tour périlleux, démarche qui endommage régulièrement nos installations publiques (câbles électriques/téléphoniques/de fibre optique, signalétique, bateaux de riverain, etc.) et rendent dangereux le passage par la rue des Vignes. La municipalité tenait à remercier le maire de Saint-Cyr-sous-Dourdan et ses équipes techniques pour sa coopération et sa réactivité dans la mise en place du panneau dans sa commune. Pour rappel, l'installation de panneaux est une démarche longue pour la mairie. Elle nécessite une étude de conformité, rendue parfois ardue par une réglementation complexe, des achats coûteux (5 000 € d'achats de panneaux signalétiques en 2023, à date), des délais de livraison longs (8 mois d'attente entre la signature du devis et la réception), une DICT (déclaration d'intention de commencement de

travaux) pour identifier l'éventuelle présence de conduites ou de canalisations enterrées à l'endroit ciblé pour la création d'un panneau et la disponibilité de nos équipes techniques pour l'installation finale (en parallèle de leur planning d'entretien de la commune). C'est pourquoi, nous vous remercions pour votre patience et compréhension quant aux délais de mise en œuvre de notre action en la matière.

Jean-Yves SANCHEZ
Adjoint à la sécurité



LES NOUVEAUX MARQUAGES AU SOL DE CET ÉTÉ



À la suite de plusieurs suggestions éclairées d'administrés au printemps (la municipalité tient notamment à remercier grandement Mme CHEVALLIER), la municipalité a engagé un travail de réfection de nos peintures au sol sur nos axes routiers cet été. Deux nouveautés ont fait leur apparition : 1) la mise en place

d'une flèche blanche au sol au niveau du chemin du pont aux ânes indiquant le sens unique, parfois peu respecté ; 2) la séparation des places de parking des stationnements visiteurs du lotissement de la cavée saint-martin. N'hésitez pas à nous faire remonter vos propositions en la matière, nous les étudierons avec

le plus grand intérêt pour une éventuelle mise en œuvre à l'été prochain.

Jean-Yves SANCHEZ
Adjoint à la sécurité



SOCIAL & EMPLOI

LE DÉJEUNER AVEC L'IADES

Comme chaque année depuis que notre ancien maire, M. Dominique ECHAROUX, a prêté pour la première fois la grange de malassis à l'IADES de Dourdan, nous avons recueilli, le 3 septembre dernier, le repas de rentrée de cette association d'handicapés et de malades si vives et importantes pour notre territoire. M. le maire y était présent pour échanger avec les adhérents, M. Michel THOMAS – coordonnateur de l'association – et Mme CHEVALIER-CECCALDI – présidente de l'association. Il a pu partager un verre de l'amitié, prendre des nouvelles de tout le monde mais aussi et surtout proposer un nouveau partenariat à l'IADES : faire participer les adhérents au festival de cinéma international pour les maladies rares que la mairie parraine cette

année (voir article infra) ! Ceux-ci pourront ainsi venir au festival avec des places réservées, participer aux projections de film et intégrer le jury 2024 !



LE REPAS DE L'ÂGE D'OR DU 26 NOVEMBRE

Tradition quand tu nous tiens ! Comme chaque année, le centre communal d'action sociale et la municipalité organise le repas de l'âge d'or pour nos aînés âgés de 70 ans ou plus à la grange de Malassis le dimanche 26 novembre prochain à partir de 12h. Au menu, repas gastronomique et de qualité, animation musicale, danse endiablée et bonne ambiance assurée ! Si vous venez d'avoir 70 ans en 2023, signalez-vous à la mairie afin que nous puissions vous intégrer dans notre liste d'invitée. AUSSI ET SURTOUT, si vous souhaitez venir à ce repas, réservez votre place en contactant la mairie d'ici au 18 novembre 2023

Le Maire, le Conseil municipal et le CCAS ont le plaisir
d'inviter les Roinvillois âgés de 65 ans et plus
au traditionnel

REPAS DE L'ÂGE D'OR

Dimanche

26 novembre 2023

à 12H30

à la Grange de Malassis

Animation musicale

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Inscriptions en mairie avant le 18 novembre 2023

*Un événement qui permet chaque année à nos aînés de
célébrer les fêtes de fin d'année dans une ambiance
festive et conviviale*

LE FESTIVAL DE CINÉMA INTERNATIONAL POUR LES MALADIES RARES « UN REGARD RARE »

Depuis le début du mandat, la municipalité cherche un moyen d'avoir une action utile et structurante dans la lutte contre le handicap, la perte d'autonomie, les maladies rares. Après de longues recherches, un peu de tâtonnement et quelques belles rencontres, nous avons décidé de soutenir ces causes à travers le parrainage du festival de cinéma international pour les maladies rares ! Créé il y a 8 ans à Rome, ce festival européen et inclusif récompense chaque année des films venus de plus de 120 pays et dédiés aux maladies rares ainsi qu'à tous les

publics dont l'autonomie est limitée par leur état de santé. L'objectif essentiel de ce festival est de mettre en lumière la vie des personnes atteintes de maladies rares, de handicap ou de perte d'autonomie à travers des œuvres cinématographiques de grande qualité ! Souhaitant s'implanter durablement en France et à Paris, le festival organise cette année son premier événement français au cinéma Saint-André-des-Arts à Paris (30 rue Saint-André-des-Arts, 75008), à deux pas de la station du RER C Saint-Michel Notre Dame, le vendredi 3 novembre de 16h à

20h. La mairie étant partenaire et marraine bénévole de ce festival, tous les Roinvillois qui souhaiteront s'y rendre bénéficieront d'une entrée gratuite dans la limite des 200 places disponibles de la salle de cinéma ! N'hésitez donc pas à réserver votre place à travers un email à l'adresse contact@esatra.fr ou en contactant la mairie.

Jocelyne PINTO
conseillère membre
du CCAS



DES COLIS DE NOËL POUR LES PLUS DE 70 ANS

Comme chaque année, les membres du CCAS et de la municipalité viendront distribuer le colis de Noël aux plus sages de la commune, à savoir ceux âgés de plus de 70 ans. La distribution aura lieu cette année les samedi et dimanche 2 et 3 décembre. Si vous êtes nouveau dans la commune et avez 70 ans révolu, à date, n'hésitez pas à vous signaler auprès de la mairie d'ici au 18 novembre 2023 afin que nous puissions vous ajouter à la liste de distribution. Ce moment est toujours l'un des meilleurs de l'année pour les élus, heureux de pouvoir échanger et prendre des nouvelles de nos anciens préférés de tous nos hameaux.

Elliot Polania
Ingénieur conseil en bâtiment et en génie civil

contactez-nous...
0648656227
18 Rue de l'Orme, 91410 Roinville
contact@aep-ingenierie.fr
www.aepingenierie.com

LOÏC LAYGUE
☎ 06 75 06 93 59
@ lavieinvert91@outlook.fr
📍 6 Route de la Vallée
91410 ROINVILLE

LAVENANT Thierry
ELECTRICITE GENERALE

Neuf Rénovation Dépannage
Automatismes Alarmes

12 chemin de châteaupers
91410 Roinville

06.45.13.99.84
lavenanthierry@sfr.fr

Fidelaine Grégory
Votre chef à domicile
Pour vos Banquets-Réunions
Mariages-Baptêmes
Repas de famille

7bis rue de la butte aux loups
91410 ROINVILLE
gregfide@live.fr



ESATRA

UNO SGUARDO RARO RARE DISEASE INTERNATIONAL FILM FESTIVAL



**Le 3 novembre
de 16h à 20h**

Cinéma Saint-André des Arts

Visionnage des films, remise des prix, échanges autour des maladies rares, du handicap et de l'inclusion.

Invitation privée / Places limitées

Veuillez confirmer via contact@esatra.fr

Cocktail dînatoire à L'Isolotto à partir de 20h



ÉLECTIONS & DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

LES SUITES DES ÉMEUTES DE DÉBUT JUILLET 2023

Le 3 juillet dernier, M. le maire a répondu à l'appel du président de l'association des maires de France, M. David LISNARD, en organisant un rassemblement citoyen sur le parvis de la mairie qui faisait suite aux émeutes qui ont frappé toute la France au début du mois de juillet. Ce moment d'unité nationale a permis de rappeler les valeurs de notre République. Après un discours et le chant de la marseillaise avec la quarantaine de participants, M. le maire a remercié chaleureusement tous les Roinvillois présents ainsi que la directrice de notre école, Mme CHEVALLIER, nos agents communaux, les élus du conseil municipal et la représentante locale de la chambre de commerce, Mme BOGAERT-BUCHMANN.



PRISE EN COMPTE D'UNE QUESTION D'UN ROINVILLOIS LORS DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Lors du conseil municipal du 12 avril dernier, les membres du conseil ont adopté à l'unanimité une nouvelle innovation démocratique pour faire vivre le débat public à Roinville : répondre à une question d'administrés au début de chaque conseil municipal tout en débattant des thèmes d'intérêt général abordés par cette question. Dès lors, si vous souhaitez

poser votre question au conseil municipal, n'hésitez donc pas à l'envoyer à l'adresse courriel de la mairie : contact@mairie-roinville.fr. Pour rappel, chaque conseil municipal est filmé et retransmis sur la page facebook officielle de la municipalité (« Roinville-sous-Dourdan »). Il est également possible d'être présent dans la salle du conseil municipal lors de la séance

en s'asseyant sur les chaises réservées. Toutefois, il doit être observé que le public doit strictement respecter l'interdiction de s'exprimer pendant la séance, encourageant sinon le risque d'être expulsé de ladite séance en cas d'infraction.

Lise DUHAY adjointe à la démocratie participative



LES NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Engagement de campagne de 2020, l'équipe municipale a toujours souhaité élargir les horaires d'ouverture de la mairie afin de se rendre plus disponible auprès des administrés et de leurs demandes. C'est désormais chose faite avec le vote des nouveaux horaires d'ouverture lors du conseil municipal du 6 juillet 2023. La mairie est désormais ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 14h à 17h et le samedi de 8h30 à 12h en période

scolaire. En période hors-scolaire, une forme d'ouverture téléphonique sera mise en œuvre le samedi matin. Nous sommes désormais encore plus à votre service donc n'hésitez pas à nous solliciter ! À noter que cette réforme nous a permis de modifier le panneau des horaires de la mairie cet été.

Anne BELLINELLI conseillère municipale



LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE

Le dimanche 24 septembre ont eu lieu les élections sénatoriales pour nos sénateurs essonniers sortants. Mmes Jocelyne GUIDEZ (UDI), Laure DARCOS (LR), RACT-MADOUX (MODEM) et MM. Vincent DELAHAYE (UDI), Jean-Raymond HUGONET (DVD) remettaient leur poste en jeu. À la suite d'un scrutin serré dans lequel seuls les grands électeurs votaient (maires, adjoints et conseillers municipaux, présidents d'intercommunalités, conseillers départementaux, régionaux, députés), Mmes GUIDEZ et DARCOS ainsi que MM. DELAHAYE et HUGONET ont été réélus. M. David ROS, maire d'Orsay a été élu nouveau sénateur pour la gauche (PS).



Jocelyne GUIDEZ



Laure DARCOS



Vincent DELAHAYE



Jean-Raymond HUGONET



David ROS

CULTURE, PATRIMOINE, FÊTES, CÉRÉMONIES & VIVRE-ENSEMBLE

LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DE L'ÉGLISE



L'Église Saint-Denis constitue notre bijou communal et patrimonial de la couronne. Si sa toiture a été rénovée lors des mandats de Dominique ECHAROUX, son intérieur reste depuis lors dans un état fragile. La municipalité souhaite, depuis 2020, engager des travaux de rénovation et d'embellissement de l'intérieur de ce splendide ouvrage. Après la rénovation des cloches au printemps 2023, un projet de modernisation de l'éclairage intérieur a été mené à bien cet été pour environ

4 000 €. Notre église est désormais de nouveau illuminée ! La prochaine étape est la candidature de la commune au nouveau label gouvernemental « village d'avenir » pour bénéficier d'une aide en matière d'ingénierie juridique, technique et financière pour mener à bien ce beau projet de rénovation.

Anne BELLINELLI
conseillère municipale
au patrimoine



LA RÉNOVATION DE L'HORLOGE DE LA MAIRIE

Certains d'entre vous l'ont constaté, d'autres non mais l'horloge de notre mairie ne donnait plus l'heure depuis un bon bout de temps ! Cette hérésie est désormais réparée : notre horloge communale vous donne désormais l'heure tout au long de la journée et non plus seulement deux fois par jour ! Cette action s'intègre dans un programme d'ensemble de rénovation et de modernisation de notre petit patrimoine communal qui avait plusieurs objectifs en 2023 : la cloche et l'éclairage de l'Église Saint-Denis, l'horloge de la mairie et le lavoir de Mesnil-Grand. Ce dernier projet fait l'objet de chiffrage depuis septembre.



MODERNISATION DE LA GESTION DU CIMETIÈRE

À la suite de deux visites dans notre cimetière le 27 avril et le 23 juin derniers avec une entreprise spécialisée dans la gestion des cimetières, la municipalité a engagé un travail important de modernisation du cimetière communal à travers une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon. La liste des concessions identifiées est affichée à l'entrée du cimetière et les premiers procès-verbaux constatant l'état d'abandon ont été signés par M. le maire vendredi 23 juin : 170 tombes ont été identifiées dans ce cadre et une vingtaine d'autres tombes dont la concession est

arrivée à échéance lors des vingt dernières années a pu être constatée. Si vous ne pouvez pas vous déplacer et souhaitez avoir plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez contacter la mairie en indiquant le numéro de la concession souscrite ou le nom du concessionnaire. En tant que descendant, vous devez vous faire connaître dans les meilleurs délais auprès de la mairie pour renouveler la concession si vous le souhaitez ou notifier votre souhait de ne pas la renouveler par courrier ou par courriel à l'adresse contact@mairie-roinville.fr. Vous trouverez ci-dessous la carte actualisée de notre cimetière, avec

en rouges, les tombes à relever. Pour votre bonne information, vous trouverez également ci-dessous les nouveaux tarifs des concessions funéraires votées en juillet 2023 : 1) Concession trentenaire pour inhumation : 230 € ; 2) Concession cinquanteenaire pour inhumation : 460 € ; 3) Concession quinquenaire pour colombarium : 400 € ; 4) concession trentenaire pour colombarium : 700 €.

Anne BELLINELLI
conseillère au
patrimoine



LE PIQUE-NIQUE RÉPUBLICAIN DU 14 JUILLET

La tradition était de mise pour renouveler le pique-nique républicain du 14 juillet ! Comme l'année dernière, la municipalité a organisé une fête à taille humaine, conviviale et bon enfant pour celles et ceux qui n'étaient pas déjà partis en vacances. Au menu de cette année : barbecue, château gonflable, dj set de notre Rémi national et concert de jazz manouche fortement apprécié par les amateurs ! Tout cela sous un soleil de plomb et un vent

frais des plaines. La municipalité tient à remercier l'ensemble des jeunes tremplins citoyens, des agents communaux et des bénévoles qui ont participé à l'organisation de cet événement. Vivement le 14 juillet 2024 !

Jonathan BENOUDNINE
adjoint à la culture,
au patrimoine et à la
jeunesse





LE CINÉMA EN PLEIN AIR DU 8 JUILLET 2023

Le 8 juillet dernier, la municipalité a inauguré son premier cinéma en plein air sur le stade de football Paulette CHAUVOIS ! Engagement de campagne de 2020, ce projet voit finalement le jour après un long travail de recherche de l'emplacement, de logistique, d'organisation et de sélection des films. À ce titre, la municipalité tient à remercier énormément l'ensemble des 9 jeunes qui nous ont prêter main

forte sur ce projet depuis 2021 ! Roinville a donc fait son propre cinéma avec un double programme dès la tombée de la nuit (JUMANJI à 21h puis PREDATOR à 23h), dans une ambiance faite de convivialité, de culture et de popcorn ! Les 120 spectateurs, dont M. le député Alexis IZARD, pourront en attester ! L'objectif est désormais de renouveler ce moment magique et inoubliable chaque été en

essayant de multiplier les séances et de varier les films. À l'année prochaine !

Hugo BARILLER
conseiller à la culture



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE ROINVILLOISES DES 16-17 SEPTEMBRE

Le 17 septembre 2023, la municipalité a relancé les journées du patrimoine roinvilloises ! Après la préparation de fiches techniques sur nos principaux objets patrimoniaux (Église Saint-Denis, lavoirs de la rue du Général De Gaulle et de Mesnil-Grand, four banal, Châteaupers, Moulin Rocher) avec l'aide précieuse d'une jeune roinvilloise en tremplin citoyen que nous remercions beaucoup, l'Église Saint-Denis a été ouverte au public et les intéressés ont pu venir découvrir ce joyau de notre couronne, ses histoires, son évolution et son état récent. Le vendredi 15 septembre, Mme Anne BELLINELLI, conseillère municipale à la commission culture/patrimoine et M. le maire ont eu la chance d'être invités à la présentation du moulin de Poissard par son propriétaire, M. Gilbert VOLETTE. En présence de notre député, M. Alexis IZARD, M. VOLETTE a pu présenter son projet pharaonique et ambitieux de remise en marche du moulin. Le patrimoine roinvillois a ainsi été mis à l'honneur à la rentrée et continuera de l'être tout au long de l'année !



Anne BELLINELLI
conseillère au
patrimoine



LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le 11 novembre prochain aura lieu la cérémonie de commémoration annuelle en l'honneur de nos morts, disparus pendant la Grande Guerre. Comme les trois dernières années, nous nous retrouverons tous sur le parvis de la mairie à partir de 10h du matin puis nous cheminerons, ensemble, en cortège, jusqu'à notre monument aux morts, qui se situe dans notre cimetière. Puis, nous y ferons la cérémonie. Cette année, la municipalité a

décidé de créer une séquence autour de la Grande Guerre à travers une exposition dédiée à ce sujet dans notre bibliothèque (voir article infra) et des cours de chants pour les écoliers volontaires qui formeront notre petite chorale républicaine lors de la cérémonie. Un verre de l'amitié sera ensuite pris à la salle Saint-Denis. Nous vous attendons donc nombreux en cette période troublée pour notre Nation.



Anne BELLINELLI
conseillère aux
cérémonies



UN CONCERT DE PIANO CLASSIQUE À L'ÉGLISE SAINT-DENIS LE 11 NOVEMBRE À 20H30

Avec toujours le même objectif de renforcer l'action communale culturelle et patrimoniale, la municipalité a décidé de relancer les concerts de musique classique dans notre église Saint-Denis ! Dès lors, le 11 novembre prochain, à partir de 20h30, nous vous invitons à l'église Saint-Denis pour venir écouter un concert de piano classique exceptionnel de M. JALILI – professeur de piano à Dourdan – dans un cadre à nul autre pareil et à l'acoustique formidable. Nous vous attendons nombreux !

Jonathan BENOUDNINE
adjoint à la culture,
au patrimoine et à la
jeunesse



LE MARCHÉ DE NOËL ET LE PASSAGE DU PÈRE NOËL LE 17 DÉCEMBRE 2024



Le dimanche 17 décembre, ce sera le retour du père Noël à Roinville et du marché de Noël à la grange de Malassis ! D'une part, le père Noël parcourra TOUS les hameaux de la commune sur son traîneau tout au long de la journée – comme promis l'année dernière. Lors de son retour à la grange de Malassis, les petits Roinvillois

pourront faire un tour avec lui sur son traîneau. D'autre part, la grange accueillera de nouveau un superbe marché de Noël de 10h à 18h ! L'inscription est gratuite pour les Roinvillois donc n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie (0164597282, contact@mairie-roinville.fr) ! Des informations plus précises sur le

parcours du traîneau et sur les exposants présents au marché vous seront communiqués en amont de l'événement.

Natalie LAPINA
conseillère déléguée
aux fêtes





DIMANCHE 17 DECEMBRE 2023

A la Grange de Malassis

Stands gourmands

Artisans et Créateurs

Promenade en calèche-Photos avec le Père Noël



Inscriptions et informations

contact @mairie-roinville.fr / Tel : 01 64 59 72 82

JEUNESSE

LES TREMPLINS CITOYEN DE ROINVILLE

Afin de soutenir la jeunesse, la municipalité a décidé de renouveler, pour la troisième année consécutive, l'utilisation du dispositif de TREMPLIN CITOYEN mis en place par le conseil départemental afin de recruter 10 jeunes âgés de 15 à 25 ans et désireux de réaliser un engagement citoyen. Depuis 2021, la commune a eu la chance de travailler avec 21 jeunes ! L'objectif est ici d'accompagner les jeunes dans leur accession à l'autonomie et de leur financer une partie de leur projet en échange de leur engagement citoyen. L'aide financière du tremplin citoyen s'élève à 200 € pour 20 heures d'engagement entre 15 et 17 ans et à 400 € pour 40 heures d'engagement entre 17 et 25 ans. Pour obtenir ce tremplin, il faut être âgé de 15 à 25 ans révolus, justifier d'un domicile en Essonne depuis au moins 6 mois, disposer d'un compte bancaire ou postal

à son nom et présenter la réalisation de 20 ou 40 heures d'engagement au service d'un projet de la commune. L'argent gagné permet de financer des dépenses d'autonomie en lien avec les études et la formation (frais d'inscription auprès des établissements d'enseignement supérieur, les centres d'apprentissage ; formations qualifiantes ; fournitures spécifiques et/ou spécialisées nécessaires à la scolarité et/ou à la formation ; matériel et équipements pédagogiques nécessaires pour la scolarité ; BAFA), la mobilité (permis de conduire, pass navigo, carte Imagine'R, etc.), le logement (frais liés à l'emménagement et à l'installation dans un premier logement autonome (caution, achat de mobilier et électroménager, ouverture des compteurs électriques, etc.) ou un loyer de logement étudiant) ou encore la santé (coût de la protection sociale étudiante de base et/

ou complémentaire, frais de santé non remboursés ou peu remboursés par les organismes de protection sociale).

La mairie a préparé d'ambitieux projets d'engagement citoyen pour notre village en lien avec le développement durable, la culture, le patrimoine, la solidarité, le sport, le développement économique, la citoyenneté et la digitalisation du service public. Si vous êtes intéressés, il suffit de prendre contact avec la mairie ! Nous vous aiderons ensuite à remplir le dossier et à mener à bien les démarches administratives avec le conseil départemental.

Jonathan BENOUDNINE
adjoint à la culture,
au patrimoine et à la
jeunesse



Pour le plaisir des enfants...



Samedi 24 juin, les membres de LACE (Les Amis de la Caisse des Ecoles) et les enseignants de l'école Josquin des Prés se sont associés pour préparer une belle journée festive pour les élèves.

Tout commença par la fête de l'école avec les différents spectacles des élèves. De belles danses créées pour l'occasion par les enseignants.

Bravo aux élèves et à leurs enseignants pour ce très beau spectacle !



Après un apéritif offert par la mairie, le stand de restauration organisé par LACE a proposé des repas sur place ainsi qu'une buvette.



Les enfants ont pu démarrer très tôt les premiers stands de jeux.

La foule était bien présente encore cette année, les stands ont tous été très appréciés et très fréquentés : balade en poney, pêche à la ligne, stand de maquillage et de tresses, jeux en bois, chamboule tout, défi hockey (grâce à la structure prêtée pour l'occasion par les Démons de Dourdan), nerf challenge, tirs au but (grâce au stand tenu par le Club de foot de Roinville/Sermaise), course en sac, le jeu « qui est-ce » (organisé par les enseignants) et le très apprécié château gonflable (prêté par la mairie de Roinville) qui se termina en jeu aquatique compte tenu de la chaleur du jour !



Tout au long de l'après-midi, les nombreux lots de la tombola ont été tirés et ont rejoint plus de 130 chanceux. De magnifiques lots cette année encore : des entrées pour des grands parcs et zoos, des bons cadeaux pour des commerces du secteur, des restaurants, des jeux, des paniers gourmands, des soins, des prestations chez des coiffeurs, des ongleries, ...

Merci à nos nombreux et généreux donateurs.

Grâce à eux, nous avons eu une tombola digne d'une hotte du Père Noël!



Nous rappelons que l'intégralité des bénéfices de ces manifestations sert au financement des sorties pédagogiques et à l'organisation de la classe découverte des enfants de l'école.

Merci à tous les parents qui ont participé à la préparation, à l'organisation et au rangement.

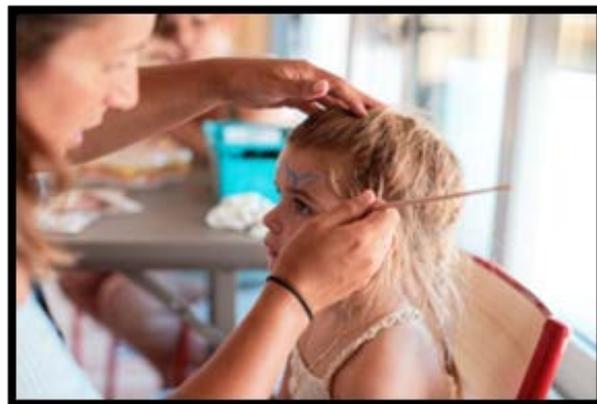
Merci aux enseignants qui ont gentiment donné de leur temps.

Merci à la municipalité et aux services techniques pour leur soutien dans les préparatifs de cette belle fête.

Merci aux « Copains de la Grange » pour la sonorisation durant toute la journée.

Merci à Franck Chaigneau pour toutes ces belles photos.

Merci à la météo qui a eu l'amabilité de ne pas gâcher la fête !

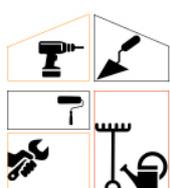


L'édition 2023 de la kermesse aura été encore un succès : beaucoup de monde, des enfants, des jeux, des rires, de la bonne humeur et même du soleil (ouf!).

Pour que cela puisse durer, nous avons besoin de nouveaux parents pour renouveler les départs de ceux qui n'ont plus d'enfants dans l'école à la rentrée prochaine.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Pour nous contacter: lacejosquindespres@gmail.com





FG-Entreprise
Réalisation de travaux & aménagement du bâtiment
Service à la personne



Fabrice GUILLON
06.10.93.84.63
fg-entreprise@laposte.net
siren : 851959866

SI
services à
La personne

**Entretien
Jardin et Maison**
(Jardinage, Rénovation,
Débaras, Petite Électricité
Plomberie, ...)

Services de la Vallée


Bricolage


Electricité


Jardinage


Entretien

L'ASSOCIATION CHAT PITRE – DES HISTOIRES DE CHATS QUI FINISSENT BIEN...

Dans une magnifique région de l'Essonne, vivaient quatre femme d'horizons et d'âges très différents. Elles n'auraient jamais imaginé se connaître et pourtant, le destin les poussa l'une après l'autre à rejoindre une association de défense et de protection des chats. Des rencontres successives les amenèrent à se côtoyer régulièrement et une belle et forte amitié se tissa. En découla une envie puissante de construire un travail commun au sein d'une nouvelle association à vocation identique désormais dénommée «

CHAT'PITRE » dans laquelle chacune souhaite permettre à chaque chat à la rue de pouvoir changer à son tour l'histoire de sa vie en ayant le bonheur de trouver un foyer qu'il illuminera de sa présence. Pour cela, elles ont dorénavant besoin de votre aide et de votre soutien pour écrire ensemble une multitude de belles histoires de chat qui finissent bien. Vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse : chat.pitre.91@gmail.com ou par téléphone au 06 51 12 54 69.



FORUM DES ASSOCIATIONS DE ROINVILLE DU 2 SEPTEMBRE 2023

Le forum des associations de Roinville s'est tenu le 2 septembre 2023 à la grange de Malassis avec l'esprit de bonne humeur qui le caractérise chaque année ! Toutes les associations de Roinville étaient représentées (Académie des Sources, Tennis Club Roinville, Capteurs d'Images, Rock'n'Road, Bottes de 7 lieux, La soie dans tous ses états, Sports-loisirs-jeunesse, Comme un théâtre, Football Club Sermaise/Roinville) ainsi que d'autres du Dourdannais (1000 énergies, Les nageurs du Dourdannais). De nombreuses inscriptions ont pu y être faites et la saison 2023-2024 a démarré sur les chapeaux de roues !

Natalie LAPINA
conseillère déléguée
aux associations



UN MOMENT EN FAMILLE

Un moment en famille



La bibliothèque Marie CLAVEAU vous propose de venir **tous les premiers samedis du mois à 10h** (hors vacances scolaires) pour partager un moment d'échanges entre parents et enfants et nous présenter la lecture du moment de vos enfants.



L'Heure du conte

MERCREDI

20 DECEMBRE

10H POUR LES 3-6 ANS

10H45 6 ANS ET PLUS

CONTEURS À ROINVILLE

Des conteurs seront présents pour vous faire vivre un moment magique.



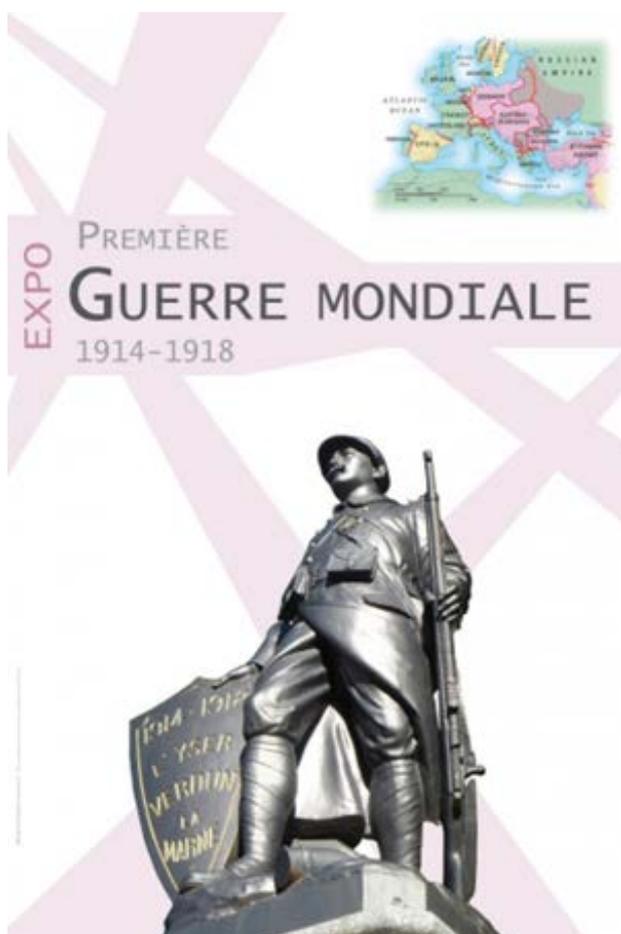
Inscription au 01 60 81 07 99
ou par mail: bibliotheque@mairie-roinville.fr

LES MARIONNETTES À DOIGTS



Mercredi 25 octobre à 10h30 pour les 0 à 6 ans – Animation marionnettes à doigts

EXPO SUR LA PREMIERE GUERRE



Du 2 novembre au 22 novembre à la bibliothèque Marie CLAVEAU aux horaires d'ouverture, exposition sur la Première Guerre Mondiale (1914-1918)



La bibliothèque organise
un après-midi
„JEUX DE SOCIETE“

le jeudi 27 décembre 2018

À partir de 14h30

(pour tous les âges)

Venez nombreux !!



Les prochains événements

Dimanche 29 octobre, de 9h à 12h, place du vieux théâtre : Marché de produits locaux

Vendredi 3 novembre, de 16h à 21h, au 30 rue Saint-André-des-Arts, 75006, Paris : Festival de cinéma international pour les maladies rares (sur réservation)

Samedi 4 octobre, à partir de 16h à la salle Saint-Denis : Assemblée générale du club de moto Rock'n'Road

Vendredi 10 novembre, 19h, école Josquin-des-Prés : Premier conseil d'école 2023-2024

Samedi 11 novembre, 10h, sur le parvis de la mairie : Départ pour la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918

Samedi 11 novembre, 20h30, Église Saint-Denis : Concert de piano ouvert au public;

Dimanche 12 novembre, 9h30, Église Saint-Denis : Messe ;

Samedi 18 novembre, de 14h à 17h, Bibliothèque Marie Claveau : Après-midi jeux de société

Mercredi 20 décembre, 10h, Bibliothèque Marie Claveau : heure du conte – spécial Noël

Dimanche 26 novembre, à partir de 12h, Grange de Malassis : Repas de l'âge d'or

Samedi 2 décembre, 10h, Bibliothèque Marie Claveau : Séance de dédicaces du livre « Deux Amis » de Mme Aline PETRUZZELA

Samedi et dimanche 2 et 3 décembre : Distribution des colis de Noël aux plus de 70 ans

Lundi 4 décembre, 20h, grange de malassis : conseil communautaire (CCDH)

Vendredi 8 décembre : vente des sapins de LACE

Dimanche 10 décembre, 9h30, Église Saint-Denis : Messe

Dimanche 17 décembre : Marché de Noël et passage du père Noël dans tous les hameaux de la commune

Lundi 18 décembre, 20h : conseil communautaire (CCDH)

Samedi 6 janvier 2024, 18h, grange de malassis : Vœux du maire et du conseil municipal

Samedi 3 février 2024, 9h, parking de la grange de malassis, inauguration du chantier Crapaudrôme



LES P'TITS ZELFES
LUZE ROINVILLE

Votre micro-crèche à ROINVILLE

- Micro-crèche ouverte de 8h à 22h 7/7
- Objectif zéro déchet zéro gaspillage
- 80% d'alimentation biologique
- Pédagogie innovante
- Parking

17A2 Route de la Vallée
Hameau Mesnil Grand
91410 ROINVILLE



> Télécharger le dossier de préinscription

contact@luze-creches.com www.luze-creches.com @LUZE.Roinville

Aline PETRUZZELA : Il était une fois une romancière...

... qui, depuis la maternelle, rêvait d'écrire les histoires qu'on lui racontait.

Bien sûr personne n'y prêtait vraiment attention, jusqu'au jour où l'institutrice de la petite Aline, remarquant son intérêt tout particulier pour le dessin, les mots et les contes, lui offrit un livre vierge – « Tiens, c'est pour toi, tu pourras y dessiner et y écrire tout ce que tu veux. Et quand tu l'auras fini, tu me le montreras ».

Alors que ses copines n'avaient d'yeux que pour leurs poupées, pour Aline c'était le plus beau cadeau qu'on pouvait lui faire.

Du haut de ses 8 ans, ni une, ni deux, elle embarqua sa grand-mère dans l'aventure et décida d'écrire un livre ! C'est qu'elle avait de l'ambition notre écrivaine en herbe ;-))

- « Je vais tirer les traits pour que tu puisses écrire bien droit et je corrigerai tes fautes » lui dit sa grand-mère.

Sur ces encouragements, elle se lança à corps perdu dans son histoire, ornée de beaux dessins, qui émerveilla son institutrice.

- « C'est magnifique Aline, je peux le garder pour le montrer aux autres élèves ? », demanda-t-elle. Ah, elle pouvait être fière de notre petite Aline, à partir de ce moment-là, elle sut que ce serait sa voir.

Cependant, ça ne réjouissait pas ses parents, qui essayèrent de la dissuader.

- « Tu sais Aline, tu risques de ne pas pouvoir vivre correctement de cette passion... » argumentèrent-ils. Cette phrase résonna dans l'esprit intelligent de la jeune fille, tant et si bien qu'elle décida de trouver un métier qui lui permettrait d'avoir le temps d'écrire. Et il fut tout trouvé... bibliothécaire !

Pour y arriver, notre vaillante étudiante, passa son bac L puis un DUT métiers du livre, suivi d'une licence professionnelle édition et ressources documentaires avec

option bibliothèque. Passion, passion quand tu nous tiens ;-))

Mais, petite Aline devenue grande manquait encore de confiance en elle, et c'est un concours d'écriture de « Nouvelles », pour lequel elle reçut un prix « Coup de Cœur », qui lui fit prendre conscience de sa valeur et de son talent.

C'est ainsi qu'en 2023, un éditeur lui proposa d'éditer son premier roman pour enfants, intitulé « Deux Amis » et qui raconte l'histoire d'une amitié improbable entre un lien et une antilope... Même adulte, ce jolie conte m'a émue.

Roinville peut être fière de compter parmi ses habitants une romancière aussi douée. Arrivée avec son mari en 2013 et maman d'un petit garçon de 3 ans, il y a fort à parier qu'Aline nous honorera encore bien longtemps de ses merveilleux romans.

Par Myriam d'Arville





Si vous souhaitez vous exprimer publiquement sur un sujet qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à l'adresser à la mairie. Pour rappel, les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et ne peuvent être considérés comme reflétant les positions de la mairie.





« Conformément à l'article L. 2121-27-1 du code des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, les groupes politiques disposent d'un espace d'expression dans le bulletin municipal ».

Groupe s'exprimant pour la majorité « Nouvel Élan »

Groupe s'exprimant pour l'opposition « Roinville Ensemble »



11

Novembre 2023

20h30

**BRAHMS
CHOPIN**

TAHER JALILY, PIANO

L'église Saint-Denis

1 Place Saint-Denis 91410 Roinville

Recital



Réservation ; 01 64 59 63 11

Participation aux frais

